

**OZ TRAITEUR**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 4.000,00 €  
Siège social :  
3, impasse René Boisson  
30820 CAVEIRAC  
RCS NIMES 503 403 537

**AVIS DE DISSOLUTION  
AVIS DE CLOTURE DE  
LIQUIDATION**

termes de décisions en date du 22  
2010 enregistrées à NIMES EST, le  
27 avril 2010, B°2010 515, case n°16 et  
les associés ont décidé :  
la dissolution de la société à compter du  
27 avril 2010,  
la nomination de Monsieur Stéphane  
Z demeurant à CAVEIRAC, rue des  
Prolongées, en qualité de liquida-

leur, le siège de la liquidation est fixé à  
CAVEIRAC, rue des Ecoles Prolongées,  
pour prouver les comptes de la liquida-  
tion à compter du 22 avril 2010.  
Toute correspondance, les actes et docu-  
ments concernant la liquidation, notam-  
ment les comptes de liquidation, seront  
adressés au Greffe du Tribunal de Com-  
merce de Nimes.

Pour avis

N° 16799

**AMBIANCE HABITAT**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 5 000 Euros  
Siège social : La Rouvière de  
Liouc 30260 Quissac  
R.C.S NIMES 504 153 339

termes du procès-verbal de l'assem-  
blée générale extraordinaire du 27 mars  
2010, il résulte que les associés ont déci-  
dé la dissolution anticipée de la Société à  
compter du 31 mars 2010 et sa mise en  
liquidation.

Le liquidateur général susvisé a nommé  
en qualité de Liquidateur Monsieur Franck  
ESLE demeurant à La Rouvière de  
Liouc, 30260 QUISSAC, avec les pou-  
voirs les plus étendus pour réaliser les  
opérations de liquidation et parvenir à la  
clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à La  
Rouvière de Liouc, 30260 QUISSAC,  
à laquelle toute correspondance  
doit être envoyée, et actes et documents  
relatifs à la liquidation devront être noti-

fiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la  
liquidation sera effectué au greffe du tri-  
bunal de commerce de NIMES.

La liquidation sera faite au RCS NIMES.

Pour avis

N°16748

**S.C.I. MARNE**  
Société Civile Immobilière  
au capital de 110 000 Euros  
Siège social :  
Rés. Le Grand Large  
13 bd du Maréchal Juin  
30240 LE GRAU DU ROI  
0240 LE GRAU DU ROI  
035 083 134 RCS NIMES

termes du procès verbal en date du 27  
mars 2010, l'Assemblée générale  
ordinaire a décidé :

la dissolution anticipée de la société, à  
compter du 31 mars 2010,

fixer l'adresse de liquidation pour la  
correspondance au 447 rue de Tamaris  
30240 LE GRAU DU ROI.

Désigner en qualité de liquidateur : M.  
ARI BACULARD FREDERIC.  
La liquidation sera portée au  
RCS de NIMES.

**EURL J-M C**  
Société à Responsabilité limitée  
en liquidation  
au capital de 4 000 Euros  
Siège social : Les Pougets  
rue de la Font du Loup  
30260 CANNES ET CLAIRAN  
N° SIRET : 491 138 103 00016

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 23 avril  
2010 a approuvé le compte définitif de  
liquidation de l'EURL en liquidation J-M  
CONSTRUCTION, rue de la Font du  
Loup 30260 CANNES ET CLAIRAN, au  
capital de 4 000 Euros, N° SIRET  
491 138 103 00016, déchargé Julien  
MESEGUER de son mandat de liquida-  
teur, donné à ce dernier quitus de sa ges-  
tion, et constaté la clôture de la liquida-  
tion à compter du jour de ladite assem-  
blée.

Les comptes de liquidation seront déposés  
au greffe du tribunal de commerce de  
Nimes, en annexe du registre du  
Commerce et des Sociétés.

Pour avis

N°16787

**PHONE CONSULTANCE EURL** au  
capital de 3.000 Euros. Siège social: 160  
CHEMIN FREDERIC MISTRAL, Les  
Olivades, 30900 Nimes 500 029 913  
R.C.S. NIMES

L'AGO du 31/04/2010 a approuvé les  
comptes de liquidation, déchargé le liqui-  
dateur de son mandat et constaté la clô-  
ture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de NIMES

**REGIMES MATRIMONIAUX**

N°16780

**Cécile TERRE-ROTT**  
Notaire  
2, Avenue Rhin et Danube  
B.P. 6  
30610 SAUVE

**CHANGEMENT DE REGIME  
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Cécile  
TERRE - ROTT, Notaire, à SAUVE  
(Gard), 2, Avenue Rhin et Danube, le 27  
avril 2010,

Monsieur Yves Christian RESSOUCHE,  
né à CAVAILLON (84300) le 20 septem-  
bre 1943, et Madame Maryse BARON,  
son épouse, née à BRAGASSARGUES  
(30260) le 18 août 1945, demeurant  
ensemble à SAUVE (30610), 42, Route  
de Saint Hippolyte du Fort,

Mariés sous le régime de la communauté  
de biens meubles et acquêts à défaut de  
contrat de mariage préalable à leur union  
célébrée à la mairie de BRAGASSAR-  
GUES (30260), le 20 février 1965.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la  
communauté universelle prévu par l'arti-  
cle 1526 du code civil avec clause d'attri-  
bution intégrale de la communauté uni-  
verselle au survivant des époux et exclu-  
sion de la reprise des biens propres par les  
ayants cause du défunt.

Election de domicile est faite en l'office  
notarial

Oppositions à adresser s'il y a lieu dans  
les trois mois de la date de parution du  
présent avis par lettre recommandée avec  
demande d'avis de réception ou par  
exploit d'huissier de justice à Maître  
TERRE-ROTT, notaire à SAUVE  
(30610) 2 avenue Rhin et Danube.

Pour avis  
Le Notaire

Suivant acte reçu par Maître Olivier BER-  
GER, Notaire à VILLENEUVE LEZ  
AVIGNON, le 20 avril 2010, a été reçu le  
changement de régime matrimonial por-  
tant adoption de la communauté univer-  
selle avec clause d'attribution intégrale de  
la communauté au survivant par : M.  
Henri Lucien VOLLE, et Mme Alice  
Héloïse NEMEC, son épouse, demeurant  
ensemble à LES ANGLÉS (30133), 20  
rue de la Fage, Nès, le mari à GAGNIE-  
RES (30160) le 26 avril 1935, et l'épouse  
à BESSEGES (FOUSSIGNARGUES)  
(30160), le 18 mars 1935 Mariés initiale-  
ment sous le régime de la communauté de  
biens meubles et acquêts à défaut de  
contrat de mariage préalable à leur union  
célébrée à la mairie de BESSEGES  
(30160), le 22 décembre 1959.

Les oppositions des créanciers à ce chan-  
gement, s'il y a lieu, seront reçues dans  
les trois mois de la présente insertion, en  
l'Office Notarial où domicile a été élu à  
cet effet.

Pour insertion  
Le Notaire

**DERNIERE MINUTE**

N°16807

**G.A.E.C. " LES RUCHERS  
DE L'UZEGE "**  
Au capital de 37 400 €  
5, chemin du Château d'Eau,  
30700 - SANILHAC

Aux termes d'un acte sous seing privé en  
date du 1er avril 2010, a été constitué un  
Groupement Agricole d'Exploitation en  
Commun dénommé " LES RUCHERS  
DE L'UZEGE ", dont le siège social est  
fixé 5, chemin du Château d'Eau, 30700 -  
SANILHAC.

Il a été reconnu par le Comité  
Départemental d'Agrément du Gard le 18  
mars 2010 et sera immatriculé au Greffe  
du Tribunal de Commerce de NIMES.

Pour avis,  
La Gérance

N°16808

**RECTIFICATIF**

A l'annonce parue dans Le Réveil du  
Midi N°2089 du 8 janvier 2010 concer-  
nant le régime matrimonial des époux  
BENEZET/FELIX, il convient de lire :  
Le régime matrimonial adopté par les  
époux BENEZET/FELIX n'est pas la  
communauté universelle avec clause  
d'attribution intégrale de la communauté  
en toute propriété au survivant mais la  
communauté réduite aux acquêts avec  
clause d'attribution intégrale de la com-  
munauté en toute propriété au survivant.

N°16809

**CESSION DE FONDS DE  
COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Olivier  
CAPRA, Notaire titulaire d'un Office  
Notarial à MARIIGNANE 2 place du 11  
Novembre, le 15 avril 2010, enregistré à  
SIE AIX EN PROVENCE NORD le 22  
avril 2010, bordereau 2010 408 case 1,  
a été cédé par :  
Madame Odette Yvonne BERC, agent  
immobilier, épouse de Monsieur Patrick  
Jean-Paul DI GALANTE, demeurant à  
BEAUCAIRE (30300), 9, Bd Maréchal  
Joffre.

A :  
La Société IMMO ALLIANCE, dont le  
siège est à MARIIGNANE (13700) 38,  
Avenue Jean Jaurès, identifiée au SIREN  
sous le n°484 374 269 et immatriculée au  
RCS AIX EN PROVENCE.

L'activité d'AGENCE IMMOBILIERE  
pour laquelle Madame Odette DI GALAN-  
TE, née BERC est :

- titulaire d'une carte professionnelle déli-  
vrée par la Préfecture du Gard, le 14 sep-

numéro 2000 sous le numéro

2050780 100G80  
-Immatriculée au RCS de NIMES  
(GARD) sous le numéro 319 600 441 sis à  
BEAUCAIRE (30300) Avenue de  
Farciennes, connu sous le nom " AGEN-  
CE BERC "

Le cessionnaire est propriétaire du fonds  
vendu à compter du jour de la signature de  
l'acte.  
L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er avril  
2010.

La cession est consentie et acceptée  
moyennant le prix principal de CENT  
VINGT MILLE EUROS (120.000,00  
EUR), s'appliquant aux éléments incorpo-  
rés pour CENT VINGT MILLE EUROS  
(120.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues  
en la forme légale dans les dix jours de la  
dernière en date des insertions prévues par  
la loi, au siège de Me Hugues MERCIER,  
Notaire à BEAUCAIRE (30300) - 1, Place  
Olivier Lombard où domicile a été élu à  
cet effet

Pour insertion.  
Le Notaire

Certifié MC DEJAN

**Jeunes créateurs ou futurs  
créateurs d'entreprises ?  
Participez au Concours  
Cré'ACC 2010**

Rendez-vous sur [www.creacc.com](http://www.creacc.com)  
jusqu'à 15 juin 2010

Pour continuer à encourager la créa-  
tion d'entreprise, l'Ordre des Experts-  
Comptables, en partenariat avec  
l'Agence Pour la Création  
d'Entreprises (APCE) a lancé l'édition  
2010 du concours Cré'ACC -Créez  
Accompagné -, concours régional et  
national d'aide à la création d'entre-  
prise, organisé exclusivement via  
Internet.

**Qu'est ce que CREACC ?**

Ce concours s'adresse à tous les créa-  
teurs d'entreprise, aussi bien dans la  
phase de préparation, que dans les 6  
premiers mois d'activité. Six prix sont  
attribués :

- la création « Jeunes », réservée aux  
candidats de moins de 30 ans,
- la création « Au féminin »,
- la création « Innovante »,
- la création « Deuxième vie profes-  
sionnelle »,
- la création « Entreprise de moins de  
six mois »,
- le « Coup de coeur » du jury.

Les lauréats du concours Cré'ACC  
régional sont récompensés sous forme  
de chèques services offerts par nos  
partenaires (Banque Populaire du  
Sud, BNP Paribas, CCI Montpellier,  
EBP Info, Ordre des Experts-  
Comptables) ; ils participeront aussi de  
plein droit au concours national pour  
lequel, cette année, trois prix « Coup  
de coeur du jury » se verront attribuer  
une dotation financière de 5 000, 4 000  
et 3 000 €

Pour rappel, des créateurs d'entre-  
prises primés ont ensuite remporté des  
concours nationaux :

les sociétés SIMPLISTAY (Nimes)  
récompensée plusieurs fois au  
concours Lépine, ATHEOR  
(Montpellier) récompensée au  
concours national Cré'Acc et MARCO-  
POLIS (Montpellier) lauréate de l'appel  
à projet Proxima Mobile organisée par  
l'Etat.